

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt janvier, à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, DIAZ Marie-Chantal, FOULCHÉ Corinne, LUCENA Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, ROCQUET Olivier, VIELLE Sylvie.

Secrétaire : MERLET Claude

Absents : POULAIN DE LA FONTAINE Nobélia, FERAL Joffrey

Date de convocation et affichage : 13 janvier 2021

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 10 – Absents : 2.

Objet : RPI – Subvention d'un voyage scolaire

Délibération : 2022/01

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention pour un voyage scolaire (classe péniche sur le Canal du Midi) qui aura lieu du 21 au 24 mars. Ce voyage concerne les enfants de CE2 au CM2 qui sont scolarisés à sur le site de Pruines.

Monsieur le Maire propose de verser 100 € par enfant participant et résidant dans la commune de Pruines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide : Le versement d'une subvention de 100 € par enfant participant et résidant sur la commune de Pruines.

La somme correspondante sera prévue au budget 2022 au compte de 6574 et versée à l'OCCE 12 Coop Scolaire Pruines.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Christian POUGET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

27 JAN. 2022

et publication ou notification du :

27 JAN. 2022

Le maire
Christian POUGET



L'an deux mille vingt-deux, et le vingt janvier à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, DIAZ Marie-Chantal, LUCENA Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, ROCQUET Olivier, FOULCHÉ Corinne, VIELLE Sylvie

Absents : POULAIN DE LA FONTAINE Nobélia, FERAL Joffrey

Secrétaire : MERLET Claude.

Date de convocation et affichage : 13 janvier 2022

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 10 – Présents – 8

Objet : Adressage - Demande de subvention auprès du département

Délibération : 2022/003

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement du projet d'adressage et de la nécessité de déposer un dossier de subvention auprès du département.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de demander un financement à hauteur de 30% du montant de l'opération.

- Montant de l'opération HT : 17 000 €
- Subvention du département HT : 5 100 €
- Subvention DETR HT : 2 400 €
- Autofinancement HT : 9 500 €

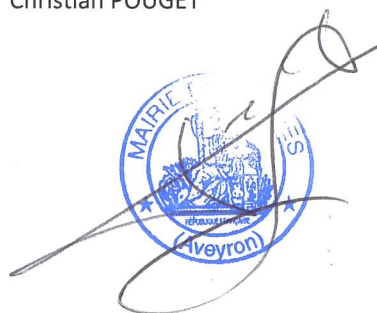
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Christian POUGET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le : 27 JAN. 2022

et publication ou notification du : 27 JAN. 2022

Le maire
Christian POUGET



L'an deux mille vingt-deux, et le vingt janvier à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, DIAZ Marie-Chantal, LUCENA Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, ROCQUET Olivier, FOULCHÉ Corinne, VIELLE Sylvie

Absents : POULAIN DE LA FONTAINE Nobélia, FERAL Joffrey

Secrétaire : MERLET Claude.

Date de convocation et affichage : 13 janvier 2022

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 10 – Présents – 8

Objet : Désignation du représentant de la commune de Pruines (Aveyron), au sein du syndicat mixte de préfiguration du projet : « Grand Site de France ».

Délibération : 2022/002

Par délibération du 5 septembre 2020, la commune de PRUINES a approuvé les statuts modifiés du syndicat mixte de préfiguration du projet Grand Site de France, ainsi que l'adhésion de la commune à ce syndicat dès sa création.

Le conseil municipal, dans une délibération en date du 9 mars 2021 avait nommé Monsieur Hervé GÉLIN comme représentant titulaire de la commune auprès du susdit syndicat.

Le conseil municipal suite à la démission de Monsieur Hervé GÉLIN de ses fonctions de conseiller municipal et de représentant titulaire de la commune auprès du syndicat mixte et après délibération désigne pour le remplacer :

Monsieur Christian POUGET, maire de Pruines.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Christian POUGET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

27 JAN. 2022
27 JAN. 2022

et publication ou notification du :

Le maire
Christian POUGET

